Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 11 Novembre 1891. No. 5.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA LETTRE AU SCEAU ROUGE

J'avais servi un quart de siècle à bord d'un navire voyageant entre la France et les Indes, et depuis une dizaine d'années, je commandais l'un des plus beaux voiliers qui aient jamais sillonné les mers.

Au mois d'octobre 18..., je reçus l'ordre de faire voile pour la Guyane, où je devais transporter quelques soldats et un prisonnier.

Ce dernier devait être traité avec considération, et la lettre qui me donnait ces instructions en contenait une autre fermée d'un grand cachet de cire rouge que je ne devais briser qu'entre les 27e et 28e degrés de longitude, c'est-à-dire au moment où nous nous trouverions sur le point de passer la ligne.

Bien que naturellement peu enclin à la superstition, je ne pus néanmoins me défendre d'une certaine inquiétude à l'aspect mystérieux de cette étrange missive. Je la portai dans ma cabine et la mis sous le socle d'une vieille horloge.

J'avais à peine eu le temps de me retourner que deux personnes apparurent sur le seuil de ma porte. C'était mon prisonnier et sa femme que je voyais tous deux pour la première fois Celle-ci ne paraissait pas avoir plus de dix-huit ans ; elle était d'une beauté peu ordinaire. Son mari était un homme intelligent, de fort belle taille et sur le front duquel la Nature n'avait jamais écrit : Scélérat.

Tout son crime était d'avoir pensé et écrit quelque chose que le gouvernement se plût à appeler Trahison, ce qui rendait le coupable passible de la peine de mort.

C'est pourquoi je ne pouvais comprendre comment on m'en avait chargé, mais on le verra par la suite. Sa jeune femme lui donnait le bras, et paraissait aussi joyeuse qu'un oiseau. En moins d'un mois je regardai ces deux passagers comme mes propres enfants. Chaque matin, je les appelais dans ma cabine. Le jeune homme m'aidait à faire le point que je lui appris et qu'il sut bientôt calculer mieux que moi. J'étais surpris de son habileté. Sa femme, assise près de nous, sur un petit banc, s'occupait de travaux d'aiguille.

Un jour que nous nous trouvions ainsi réunis, "Mes jeunes amis, leur dis-je, je ne voudrais pas paraître indiscret, mais je m'intéresse trop à votre avenir pour ne pas vous dire franchement ce que je pense. Vous me paraissez tous deux trop délicats pour bêcher la terre sous le soleil brûlant de la Guyane. Croyez-en mon expérience, c'est un climat épuisant pour le pauvre colon. Un vieux loup de mer comme moi pourrait encore s'y faire, mais pour vous, c'est bien différent. Si vous avez par hasard un peu d'amitié pour votre capitaine, voici ce que je vous proposerais. Je me débarrasserais de ce vieux voilier qui ne vaut guère mieux qu'une vieille cuve et je me fixerais là-bas avec vous, si vous y consentez. Voyez-vous, je n'ai personne au monde qui s'occupe de moi. J'ai besoin de parents, d'un chez nous, de famille. Oui, mes jeunes amis, j'aimerais à rester avec vous. Qu'en pensez-vous ? "

Ils ne répondirent rien, mais se regardèrent l'un l'autre comme s'ils avaient douté m'avoir bien compris. Quelques instants après, la petite baissa la tête en pleurant comme une enfant.

" Mais, dit-elle en se relevant subitement, vous n'avez pas encore ouvert la lettre au cachet rouge."

" Parbleu, m'écriai-je, je l'avais entièrement oubliée." Et aussi, d'une oppression terrible, je consultai ma carte pour voir où nous étions. Je constatai alors que nous n'avions plus que quelques jours de route pour atteindre le degré de longitude indiqué dans mes instructions.

Un soir, quelques jours plus tard, je fumais ma pipe sur le pont.

Le silence régnait partout. A cette heure avancée, toutes les lumières étaient éteintes, mais en regardant sous le pont, j'aperçus à mes pieds la clarté d'une lampe.

En toute autre occasion, je me serais fâché, mais sachant que cette lumière venait de la chambre de mes jeunes amis, je résolus de voir ce qu'ils faisaient. Pour cela, je n'avais qu'à regarder à travers l'abat-jour. La jeune femme vêtue d'une robe blanche était à genoux, disant ses prières. Son mari, assis sur un petit coffre, la tête entre les mains, la regardait prier. Elle levait les yeux vers le ciel, et je vis alors qu'ils étaient remplis de larmes.

Comme elle se relevait, il lui dit : " Ma douce Edesse, à mesure que nous approchons des côtes d'Amérique, je ne puis m'empêcher d'être inquiet. Je ne sais pourquoi, mais je sens que ce voyage a été le temps le plus heureux de notre vie."

" C'est ce que je pense aussi, répondit-elle. Je voudrais seulement qu'il pût toujours durer."

Joignant ses mains dans un transport d'amour, il dit :

" Et toi, petit ange, je t'ai vue pleurer dans tes prières, et je ne puis souffrir cela, car j'en connais la cause, et alors je crains que tu te repentes de ce que tu as fait."

" Me repentir ! dit-elle d'un ton de reproche, me repentir d'être venue à toi ? Penses-tu parce que je ne t'appartiens que depuis si peu que je ne doive pas t'aimer ?

" N'étais-je pas ta femme ? Comment peux-tu regretter que je sois avec toi pour vivre, si tu vis, pour mourir, si tu dois mourir !" Le jeune homme soupira profondément, et baisant plusieurs fois la petite main qu'elle lui tendait :

" Ah, Edesse ! Quand j'y pense, si notre mariage avait été retardé seulement de cinq jours—cinq jours, j'aurais été arrêté et transporté seul, je ne puis me pardonner."

Sa jeune femme lui mit les bras au cou et lui répétait tout ce qu'elle pouvait trouver pour le consoler.

J'étais très ému, c'était la plus belle scène que j'avais jamais vue.

" Et de plus, dit-elle en riant, nous sommes si riches, vois donc ma bourse—un Napoléon d'or—tout mon bien terrestre."

Il se mit aussi à rire.

" Oui, ma chère, j'ai dépensé mon dernier franc ; je l'ai donné à celui qui a porté ma malle à bord."

" Ah ! s'écria-t-elle, j'ai encore mes deux bagues de diamants que ma bonne mère m'a données ; elles ont leur valeur partout ; nous pouvons les vendre quand tu voudras, et de plus, je suis sûr que le bon capitaine nous aidera, je ne doute pas qu'il sache le contenu de cette lettre."

" C'est une recommandation au gouverneur de la Guyane."

" Peut-être, qui sait ? Sans doute, c'est cela, continua-t-elle, tu es si bon, je suis sûre que le gouvernement ne te bannit que pour peu de temps—ils ne peuvent avoir de ressentiment contre toi."

Il était plus que temps que la lumière fût éteinte, je frappai sur le pont et leur dis de se coucher. Ils m'obéirent à l'instant et je les entendis babiller comme des écoliers.

En me levant le matin, je fus surpris de ne rien sentir des mouvements du bateau. Montant sur le pont, je trouvai que le vent était tombé et nous étions dans le calme. Lat. 1o nord, Long. 27o et 28 ouest. J'attendis le soir, et descendant à ma cabine, j'ouvris en tremblant la lettre, retenant mon haleine quand je brisai le sceau. Je lus :

" Capitaine Lemieux :—Le prisonnier, Louis Fournier, a été reconnu coupable de haute trahison contre la République. Le Directoire ordonne qu'il soit fusillé en pleine mer et vous êtes chargé d'assurer l'exécution de cet arrêt."

Je lus et relus cette lettre. Je montai sur le pont. Ils étaient là.

Attirant son regard, je lui fis signe de venir chez moi, et saluant sa femme, il descendit en souriant.

J'étais baigné d'une sueur froide. Je me sentais comme si j'allais mourir. Je lui remis la lettre, il la lut ainsi que l'arrêt de mort qui était dûment* dressé et attaché à la lettre. Je recouvrai un peu de voix comme il acheva sa lecture.

Il rougit légèrement et me saluant, il dit avec la même voix douce qui caractérisait toujours son discours : " Je ne demande rien, capitaine, on ne peut s'attendre à ce qu'un homme s'écarte de son devoir. Mon seul désir est de dire quelques mots à Edesse et de vous prier d'en prendre soin si elle me survit. J'en doute fort."

Tout cela est bien mon cher ami, lui dis-je, si vous le demandez, je la ramènerai en France, à sa famille ; je ne la quitterai que lorsqu'elle voudra se défaire de moi, mais je ne crois pas qu'elle puisse survivre au choc."

Il me prit la main et la pressa.

" Très bon capitaine, je vois que vous souffrez plus que moi de cette affaire, mais on ne peut rien y changer. Je remets la vie de ma femme entre vos mains. Elle est—comme sa voix ici devenait affectueuse—une nature très délicate.

Sa poitrine la trouble souvent.

Pauvre chère Edesse, comme elle est belle."

Ça devenait trop pour moi et je commençais à froncer les sourcils.

" Un mot en vaut mille," lui dis-je.

" Nous nous entendons, maintenant. Allez à elle." Je lui serrai la main, il me regarda et j'ajoutai :

" Un moment, laissez-moi vous donner un avis. Ne lui en dites rien, soyez tranquille, j'en ferai mon affaire."

" Ah ! dit-il, je ne comprenais pas, oui, ce sera mieux. D'ailleurs, ces adieux—ces adieux !

" Oui ! lui dis-je, ne vous conduisez pas en enfant, pas d'adieux, si c'est possible ; autrement, vous êtes perdus."

Je gardai mon siège, je le vis se promener, sur le pont près d'une demi-heure. J'appelai le premier lieutenant, et après qu'il eût lu la lettre, je lui dis :

" Joseph, c'est une mauvaise affaire—très mauvaise affaire—je vous la remets. J'obéis aux ordres, mais je reste ici jusqu'à ce que tout soit fini."

" Comment voulez - vous que tout cela soit fait ? " demanda-t-il d'un ton nonchalant.

" Emmenez-le dans un petit canot et que ça soit fait aussi vite que possible. Ne dites rien de ceci jusqu'à ce que le temps vienne."

Joseph s'était assis et me regarda au moins cinq minutes sans dire un mot. C'était un étrange gaillard.

Il sortit de la cabine sans dire un seul mot. La nuit vint enfin.

" Equipez le bateau ! Ramez un quart de mille, soyez vifs ! " pour obéir à un morceau de papier,—car après tout, ce n'était que du papier. Quelque chose doit m'avoir poussé. Je vis Louis à genoux aux pieds d'Edesse.

" Séparez-les à l'instant," criai-je comme un maniaque. On enleva sa femme et la porta dans sa cabine, La chaloupe fut bientôt hors de vue et le son sourd d'un coup de fusil roula sur les eaux. Tout était fini. Toute la nuit, je me promenai sur le pont, le cœur déchiré par le regret d'avoir obéi à cet ordre inique. Toute la nuit, les cris plaintifs de la pauvre fillette dont l'amour avait été si cruellement ravi, me résonnaient dans les oreilles. Combien de fois je m'arrêtai, tenté de me jeter dans la mer pour mettre fin à cette horrible torture d'esprit et de cœur. Comme je priai Dieu de ne pas me tenir responsable de son sang.

Des jours se passèrent. Edesse m'évitait, j'en suis content. Je ne pouvais voir son visage changé par la douleur. Je détestais le lieutenant Joseph. Il allait et venait avec un air de tranquillité et d'abandon comme s'il ne se rappelait pas d'avoir fusillé le pauvre malheureux A peine à terre, je résignai mon poste, je mis ordre à mes affaires et me rendis aux Etats-Unis. Laissant des fonds suffisants pour Edesse entre les mains d'un ami dévoué, je lui fis promettre de me l'envoyer dans six mois, je voulais lui donner le temps de s'habituer à sa douleur.

Ennuyé, malade et sans souci de vivre, j'allai de ville en ville et après quelque temps j'achetai une petite maison où j'espérais me coucher pour mourir. J'écrivis à Edesse. Je ne pouvais plus exister sans elle. Pauvre oiseau—il me fallait la voir.

Un soir d'été, assis sur le balcon de ma maison, je regardais le chemin. Un bruit de roues se fit entendre, l'omnibus s'arrêta et en un instant une paire de bras me serra le cou et la tête sanglotante d'Edesse tombait sur ma poitrine.

" Oh ! pauvre cher capitaine ! "

" Ciel ! qui est donc derrière toi ! "

Debout était la forme humaine de Louis Fournier, le prisonnier.

" Que veut dire cela ? " demandai-je, ne sachant si je rêvais ou non.

" N'êtes-vous pas content de me voir ? "

" Dieu merci !—Dieu merci ! " je ne pouvais dire plus.

Je compris tout maintenant. Le lieutenant Joseph avait lu dans mon cœur mieux que moi-même.

En quittant le voilier, il arrangea tout, le coup de fusil fut tiré, mais il ne toucha pas Louis qui fut ramené en cachette et prit soin de m'éviter. Tout l'équipage était du complot, et Dieu merci, j'étais trompé.

J'envoyai mille dollars à Joseph pour sa récompense.

Je me fais maintenant vieux, mais je suis heureux. Mes enfants et petits enfants (je les appelle toujours ainsi) semblent penser que le Capitaine Lemieux n'est pas si méchant après tout.

Le Manitoba.

Mercredi, 11 Novembre 1891.

QUE FERONT-ILS ?

D'après le jugement de la cour suprême, il n'y a qu'une loi scolaire en force, c'est l'ancienne loi. Tout ce qui a été fait en vertu de la nouvelle est illégal, *ultra vires* et peut être attaqué devant les tribunaux. Les commissaires nommés en vertu de cette loi ne sont pas légalement nommés, et leurs règlements, leurs transactions sont entachés d'illégalité. On comprend de suite l'imbroglio où cela pourrait jeter la plupart des arrondissements. Et tout cela par la faute d'un homme à la tête chaude, qui a su mener sa majorité à coups de fouet, pour ainsi dire, et qui l'a fait jeter tête baissée dans ce précipice. Mais que voulez-vous ? il voulait faire du bruit, cet homme, pour détourner l'attention de certains autres actes. Et d'après lui, malmener les catholiques, suffisait à pallier bien des fautes. Comprend-on maintenant, l'ineptie de M. Martin !

Il y aura appel au Conseil Privé, dit-on. Mais, supposant que le jugement de la cour suprême soit maintenu, et tous admettront qu'il y a de très grandes probabilités, qu'y aura-t-il à faire ?

Alors la province comprendra combien ces hommes, qui ont provoqué cette agitation, qui ont perpétré cette injustice à la légère, la majorité, sans connaissance de cause, avaient peu à cœur l'intérêt public !

Nous aurions compris, malgré les promesses solennelles de MM. Greenway et Martin, qu'ils eussent pris les mesures nécessaires pour faire amender l'Acte de Manitoba, s'il y eut eu possibilité, mais sur la foi de M Jos Martin qui est loin d'être une lumière légale, jeter la province dans semblable impasse ! Cela ne peut se comprendre. Mais que feront ils ?

Ils passeront un acte pour amender certains actes et pourvoir à certaines questions.

ELECTIONS DU NORD-OUEST

Ces élections ont eu lieu samedi dernier. Tous les rapports ne sont pas encore arrivés. Cependant d'après ce que nous pouvons voir, l'assemblée ne nous sera pas extrêmement favorable. Le *Free Press* de ce matin dit que la majorité des députés élus sont en faveur d'une seule langue officielle. Quant aux écoles, la lutte ne s'est pas faite sur cette question, le parlement fédéral s'étant réservé le droit de statuer sur cette question dans sa dernière loi. Les prohibitionnistes n'ont pas réussi, et l'assemblée est aussi opposée à l'ancien mode d'administration des deniers publics.

Il y aura dans la nouvelle assemblée deux députés français : M. Antonio Prince, avocat, ci-devant de Winnipeg, est, selon toute probabilité, élu pour la division de Saint-Albert, et à Batoche, les deux candidats sont français, MM. Boucher et Nolin.

Lorsque tous les rapports seront connus, nous reviendrons sur cette question et publierons les noms des nouveaux députés.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

D'après la loi, la nomination des candidats dans les villes et les municipalités, a lieu le 1er mardi de décembre, et la votation huit jours plus tard.

Nos municipalités françaises, dans plusieurs cas, sont apathiques, et dans d'autres elles se laissent aveugler par l'esprit de parti, ou par des raisons personnelles, toujours mesquines, dans ces questions publiques. La raison de cet état de choses, c'est que l'on ne se rend pas compte de l'importance de nos institutions municipales. Dans un sens, au point de vue matériel, l'administration des affaires municipales est plus importante pour les contribuables que l'administration des affaires provinciales. En effet, ce que le contribuable paie au gouvernement provincial est indirect, tandis que les impôts des municipalités sont directs, ils sont une charge, une hypothèque sur la propriété. Il est donc du plus grand intérêt de chacun des contribuables de choisir un conseil intègre, habile, qui possède assez d'intérêt personnel, pour que la bonne ou mauvaise administration de la chose publique l'affecte. Enfin, dans toutes les municipalités, il y a assez d'hommes dont l'honnêteté, l'esprit d'initiative modéré sont reconnus, pour que chacun se donne le luxe d'un conseil modèle.

Il est bon, nous l'admettons, d'avoir un conseil économe, mais dans cette voie il est un écueil sérieux à éviter, le défaut opposé à la prodigalité, la parcimonie. Les effets des deux sont presque également désastreux. Il en est qui trouvent toujours à critiquer lorsqu'il s'agit d'une dépense, quelque légitime qu'elle soit. N'oubliez pas que les améliorations nécessaires sont plus à l'avantage d'une municipalité que des centaines de dollars en caisse. Il faut des chemins, des ponts, chaque contribuable en bénéficie, et ils sont d'un grand crédit pour la municipalité, le colon s'y fixe de préférence, et en peu de temps l'augmentation des revenus vient compenser le déboursé momentané que ces travaux occasionnent.

N'oublions pas ces considérations, et d'autres qui peuvent être particulières à chaque localité, et choisissons des conseils, dont nous aurons le droit d'être fiers, que nous pourrons réélire une autre année C'est facile.

L'OUTRAGE DE MANITOU

Ils vont bien nos honnêtes gouvernants. Sous le titre ci-dessus, nous lisons dans le *Free Press*, de Winnipeg, du 9 courant :—

" Il y a environ dix jours, l'on a dévoilé l'attentat fait pour corrompre la circonscription de Manitou Il y avait danger que M. Huston, le candidat de l'opposition, n'emportât l'élection par une majorité écrasante, nonobstant le fait qu'elle eût été remaniée de manière à la rendre sûre pour feu M. l'orateur Winram Il fallait aviser aux moyens de faire disparaître M. Huston. M. Sifton, le jeune monsieur de Brandon, récemment élevé à la dignité de procureur-général, fut envoyé à Manitou pour faire le relevé de la situation. Il y a fait deux ou trois visites en tout, assez pour s'assurer combien pauvres étaient les perspectives du candidat du gouvernement, et, en conséquence, il annonça à un caucus de quelques libéraux à tous crins, couleur Greenway, convoqué pour la circonstance, que seul un coup d'audace pourrait sauver la circonscription. Ils finirent d'ourdir la trame de leurs complots bien avant dans la nuit, et le lendemain matin, un des fidèles se rendait auprès de M. Huston et lui proposait de se retirer, moyennant quoi le gouvernement créerait un nouveau district judiciaire dans le sud de Manitoba, et le chef lieu en serait à Manitou. M. Huston est propriétaire d'immeubles considérables dans Manitou, et l'on croyait trouver chez lui assez d'égoïsme pour lui faire accepter ce marché. En outre, l'on s'engageait, au cas que le gouvernement ne ferait pas adopter la législation nécessaire au changement, de laisser élire à l'unanimité le candidat de l'opposition aux prochaines élections générales, le printemps prochain. Afin que rien ne dépendit d'une simple promesse verbale du gouvernement, l'on proposait d'écrire les conditions du marché sous la signature de M. Sifton. Cette dernière mesure fut considérée de rigueur dans la circonstance, car l'on savait que la réputation de véracité que s'est acquise M. Greenway, ne permet à personne de se fier à sa parole, tellement cet homme est notoirement faux, tellement il est avéré qu'il répudiera toutes ses obligations.

Voilà un des plus audacieux attentats que l'on puisse imaginer pour corrompre le candidat de l'opposition et enlever frauduleusement aux électeurs l'exercice de leur droit de se faire représenter à leur gré à la législature. Et pour rendre cette transaction plus sale encore, celui qui s'en rend coupable, c'est le procureur-général, l'officier de la province le plus spécialement obligé par son serment de veiller à l'observance des lois. Il y a une dizaine de jours que ces faits ont été mis au jour et les organes du gouvernement n'ont pas encore hasardé un mot d'explication ou de défense. Ils n'ont rien à dire. Les faits sont tels que le *Free Press* les a relatés, et ils peuvent être établis et prouvés d'une manière irréfutable en n'importe quel temps. Les ministres, leurs organes ne peuvent les nier sans se rendre coupables de mensonges trop palpables pour que leurs supporteurs puissent les avaler. Ce silence seul suffirait pour convaincre tous ceux qui ne sont pas trop aveuglés par l'esprit de partisannerie. Nous publions dans le présent numéro un article de la *Pilot Mound Sentinel*, traitant ce sujet ; la *Sentinel* est une feuille rédigée avec habileté, modérée, tout à fait indépendante, et qui apporte aux affaires publiques moins d'intérêt que ses amis ne le désireraient. " C'est un juste sujet d'alarme, dit avec vérité la *Sentinel*, pour tous les résidents de Manitoba, de constater qu'un gouvernement qui est arrivé au pouvoir avec un million et demi en caisse, lorsque toutes les difficultés qui s'opposaient aux progrès et au développement et à l'obtention d'une législation utile, venaient d'être enlevées, à un moment où toute la population se montrait des mieux disposée à lui donner un appui loyal, essaye par des moyens malhonnêtes de conserver le pouvoir que le pays s'était montré si bien disposé à lui confier." En effet, il y a à peine quelques années, ce gouvernement arriva au pouvoir du consentement unanime de la province, ayant tout à son avantage ; et aujourd'hui, il se sent obligé de recourir à semblables moyens, aussi malhonnêtes que cet attentat, à voler toute une circonscription électorale. Il est tombé tellement bas dans l'estime publique, il est tellement suspect aux citoyens honnêtes de la province, ils le méprisent tellement, que pour obtenir l'élection de son candidat, il juge nécessaire d'essayer de corrompre son opposant en lui faisant, pour le corrompre, des offres qu'il croit assez allèchantes pour l'engager à se retirer de la lutte.

Nous voyons, d'après l'article de la *Sentinel*, que l'immixtion de M. Sifton dans cette besogne a causé beaucoup de surprise. Pour qui connaît le dossier de ce monsieur, depuis son entrée dans la législature, cette surprise est elle-même une surprise. Il s'est montré essentiellement dépourvu de tout principe politique. La fourberie, la traîtrise ont marqué le commencement de sa carrière, et c'est dans cette double atmosphère qu'il a vécu depuis lors. Il a fait partie de conspirations contre le chef qu'il professait appuyer ; il a été convaincu de faussetés qui entachent son honorabilité. Il n'y a pas aujourd'hui dans la province un homme public moins scrupuleux que ce M. Sifton. Ceux qui lui prêtaient trop d'intelligence et d'intégrité pour se prêter à une conspiration, dans le but d'enlever aux électeurs de Manitou la faculté de se choisir leur représentant, feront bien d'en rabattre quelque peu sur le compte du caractère politique de ce jeune monsieur.

M Greenway a débuté en offrant de troquer une certaine législation contre un fonds d'élection de $12,500, dont un cinquième pour sa propre élection, le tout devant être confié à un fidéi-commissaire de son choix. Par la suite, avec l'aide de M. Martin, il négocia un marché avec le Northern Pacific, par lequel il se garantissait un autre fonds de corruption de $90,000. C'est le fameux *boodle* des $500 par mille. Et de ces actes de corruption, les ministres, on s'y attendait, devaient retirer un intérêt personnel direct. Maintenant on en est descendu à une corruption d'un autre genre, et l'on veut acheter les circonscriptions électorales par la promesse de chef-lieux de district judiciaire, et autres avantages de même nature. Et M. Sifton, le nouveau procureur-général, prend le principal rôle dans ce nouveau jeu. Nous faisons profession d'être choqués des infamies dévoilées à Ottawa et à Québec, mais avant de crier contre les autres, ne vaudrait-il pas mieux essayer d'expurger les infamies qui nous touchent de plus près ? La politique du Canada est un cloaque de corruption, et celle de Manitoba est au plus profond, ne sortons pas de chez nous pour chercher matière à réforme.

" LE MANITOBA "

Nous reproduisons du *Colonisateur Canadien* l'article ci-dessous. Nous remercions le confrère de ces bonnes paroles et de ces bons souhaits :

" Notre estimable confrère *Le Manitoba*, célébrait l'autre jour le vingt-et-unième anniversaire de sa naissance. Au jour de son baptême il fut appelé *Le Métis* et comme tel fut le vaillant défenseur de ses frères les Bois-brûlés durant les jours sombres de 1870 et 71. Plus tard, advenant le flot de l'immigration, il prit le nom de la nouvelle province au sort de laquelle il a uni ses destinées. Depuis, son zèle et son énergie ne se sont jamais démentis pour la cause religieuse et nationale. En effet, il n'y a plus de question métisse maintenant mais simplement la question canadienne-française : les deux races sont filles de la province de Québec et leurs intérêts sont communs. Il n'y aurait que des ennemis ou des traîtres qui pourraient semer la défiance ou la jalousie entre l'une et l'autre. A cette bonne entente qui existe, *Le Manitoba* a contribué pour sa bonne part. Si nous sommes unis, si nous offrons à l'ennemi des rangs serrés, nous ne redoutons pas l'issue de la grande bataille. Il y a assez d'esprits droits, de cœurs généreux, d'hommes justes et amis de la liberté parmi la population anglaise de Manitoba pour que nos droits soient respectés. Seulement respectons-nous, nous-mêmes en n'acceptant aucun compromis de ceux qui ont violé leur parole donnée, leurs engagements les plus sacrés et qui ont cherché tous les moyens de nous opprimer. Il n'y a pas de paix à signer avec ceux qui depuis qu'ils sont au pouvoir ont outragé la constitution, méconnu nos droits les mieux garantis, refusé toute justice à nos nationaux et qui feraient venir de préférence aux Canadiens-français des juifs et des chinois pour coloniser ce pays découvert par nos ancêtres et évangélisé par nos missionnaires. Nous sommes parfaitement d'accord avec *Le Manitoba*. Le temps des compromis est passé ; on ne parlemente pas avec ceux qui renient leur parole et leurs promesses les plus sacrées : écouter leurs avances serait de la perfidie. Ce qu'il faut maintenant, c'est l'oubli des malentendus passés, l'union de toutes les énergies et une action vigoureuse dans les prochaines élections. Que personne ne se repose qu'après avoir acquis le témoignage de sa conscience qu'il a fait tout son possible pour assurer la défaite de tous les candidats de l'administration actuelle. L'honneur de notre race, les droits méconnus de notre religion exigent que l'on sacrifie même les biens de l'amitié si c'est nécessaire ; ne pas voter contre ceux qui pactisent avec nos persécuteurs serait simplement une trahison.

Nous espérons que *Le Manitoba* gardera la position qu'il a prise et qu'il sera efficacement secondé. Les luttes passées, sont un gage de succès pour l'avenir. *Ad multos annos !*

—*Colonisateur Canadien.*

A OTTAWA

Ceux qui ont prévu une crise à Ottawa, en seront encore une fois pour leurs frais. L'hon. M. Chapleau est entré au ministère de l'agriculture et M. Aldéric Ouimet, député de Laval, au Secrétariat d'Etat. Le remaniement du cabinet doit se faire d'ici à quelques semaines. Plusieurs noms sont mentionnés, mais rien de bien défini n'a encore transpiré à ce sujet.

Nous croyons cependant, de la manière dont vont les événements, que l'hon. M. Abbott n'a rien à craindre, que sa majorité ne fera qu'augmenter. De 20 à 25 qu'elle était à la dernière session, elle sera probablement de 30 à 35 à la prochaine.

Les contestations d'élections sur lesquelles comptaient tant l'opposition, n'ont pas réalisé les espérances que l'on fondait, au contraire, et les élections partielles qu'il y a à faire, seront en majorité, favorables au gouvernement Abbott.

LA REVISION DE LA LISTE DE WINNIPEG-SUD

Elle s'est terminée vendredi soir. L'opposition a réussi à faire inscrire un grand nombre de noms que l'on avait retranchés L'incident le plus caractéristique c'est qu'après la clôture de la cour, M. Conklin tenait à déclarer qu'il y avait sur la liste quelques 200 noms simplement recommandés à Peddie, par lui, qu'il n'avait jamais assermenté la déclaration, qu'il ne pouvait pas laisser sous une fausse impression, vû qu'il apparaissait avoir prêté le serment requis ; qu'il ne connaissait pas la plupart des individus mentionnés, ayant puisé ces renseignements sur la liste fédérale, etc.

Cela serait admirable, dit le *Free Press*, si M. Conklin eût fait cette déclaration plus tôt. Mais si l'on remarque qu'elle vient trop tard pour remédier à cette fraude volontaire ou non, l'on doit l'avouer, elle perd beaucoup de son caractère apparent. En effet, le résultat est le même que si M. Conklin eût gardé le silence. Impossible de dire que l'on n'avait pas l'intention de tirer parti de ce petit truc.

O vertu libérale !

LES ECOLES DU MANITOBA

Jugement de la Cour Supreme

On n'a pas oublié les éloquentes protestations de l'Archevêque de Saint Bonifece contre la loi des écoles du Manitoba.

" Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on réclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Vous voilà en butte à la persécution : non pas à la persécution sanglante, s'attaquant au corps ou à la vie extérieure, mais à une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidées par les reflets de ses divines splendeurs.

"......Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles et a décidé que les écoles protestantes seules seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui.

" On a bien répété, imprimé même, les mots *Ecoles Nationales*, *Ecoles Publiques*, *Ecoles Neutres* ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les écoles catholiques, a passé des lois qui non-seulement maintiennent les écoles protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assurent, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public auquel les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support des écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposée et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste."

Et les archevêques et évêques des provinces de Québec, de Montréal et d'Ottawa faisant écho à ces nobles plaintes, disaient dans une lettre pastorale du mois de mars dernier : " A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques de Manitoba, dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur... C'est un devoir pour tous de prier, de travailler, chacun dans sa sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue, et cela sans troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre pays."

Il était évident pour tout homme non préjugé que cette loi était injuste et de nulle valeur. La cause a été portée devant la Cour Suprême, à Ottawa, et le tribunal, à l'unanimité, a déclaré *ultra vires*, inconstitutionnelle, la législation scolaire de MM. Greenway et Martin. Ce jugement nous a réjouis ; tous les catholiques l'ont accueilli avec bonheur ; le droit triomphe. Que Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface, que nos frères du Manitoba veuillent bien agréer nos plus sincères félicitations.

[*La Semaine Religieuse*, Montréal.]

BENEDICTION DE CLOCHES

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, accompagné du Rév. Père Fox, de Sainte-Marie, de M. le curé Messier, est allé à Deloraine samedi dernier. Dimanche, trois messes basses ont été dites, par Sa Grandeur, M. l'abbé Turcotte, curé de Deloraine, et le Rév. Père Fox. La grand'messe fut chantée par M. le curé Messier, Monseigneur, assistant pontificalement au trône. L'église était remplie. Un grand nombre de protestants étaient présents. Le Rév. Père Fox donna le sermon, ayant pris pour sujet " La Communion des Saints."

Dans l'après-midi, Sa Grandeur bénit deux cloches, une pour Deloraine et l'autre pour Langvale. Les parrain et marraine étaient M. et Madame P. McConnell. La cloche de Deloraine porte le nom de Marie-Félix, celle de Langvale, Marie-Joseph. Il y eut sermon par le Père Fox à cette cérémonie. La collecte a été abondante.

Avant la bénédiction, M. Alfred Charles Rumball, présenta à Sa Grandeur une adresse de bienvenue. En réponse Monseigneur dit combien il était heureux de constater la bonne entente qui existait entre ses ouailles et les autres dénominations et exprima l'espoir que cet état de choses ne ceeserait pas.

A vêpres, auxquelles Monseigneur assistait, la petite église était encore remplie. Le Père Fox prononça un troisième sermon. Le chœur était excellent.

Sa Grandeur est revenue lundi soir, heureuse de ce voyage, qui lui a fait une fois de plus constater que l'appréciation de ce qu'elle a fait pour ce pays ne s'arrête pas à ses ouailles, mais que la majorité des protestants savent reconnaître ses mérites, comme nous.

Nouvelles Religieuses

Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, et M. l'abbé J. B. Proulx, vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal, se sont embarqués le 7 à New-York, à bord de la *Touraine*, en route pour Rome.

M l'abbé H. O. Chalifoux a été nommé administrateur du diocèse de Sherbrooke en l'absence de l'évêque.

Il y aura cinquante ans bientôt que les Révérends Pères Oblats sont arrivés au Canada, et les citoyens de Montréal-Est se proposent de célébrer avec pompe cet anniversaire. De belles fêtes sont annoncées pour les 7. 8 et 9 décembre prochain. En voici le programme :

Premier jour, 7 décembre à 7 heures du soir, réunion des amis des révérends Pères dans l'église Saint-Pierre ; lecture d'une adresse au R P. Lefebvre, provincial de la province du Canada, offrande d'une bourse à la communauté de Montréal, présentation d'habits et autres objets pour les missionnaires du Nord-Ouest ; réponse du R. P. Provincial.

Deuxième jour, 8 décembre, à 10 heures, messe pontificale par S. G. Monseigneur l'archevêque de Montréal ; à 1 heure, banquet des citoyens ; à 7 heures du soir, vêpres solennelles et bénédiction du T. S Sacrement.

Troisième jour, 9 décembre, à 8 heures, service solennel pour les Pères Oblats défunts.

NAISSANCE

CAUCHON—Au No. 44, rue Garry, Winnipeg, le 9 courant, la femme de M. Jos. Cauchon, du service civil, une fille.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.



SCÈNE SUR UNE FERME, MANITOBA —(Du *Western World*.)

Choses et Autres

Le 9 courant était le cinquantième anniversaire de la naissance du prince de Galles. Cette fête a été célébrée avec enthousiasme par tout le royaume. Les messages de félicitations sont venus de tous les côtés. Les présents, surtout ceux de l'empereur d'Allemagne et du prince Henri, sont splendides. La popularité de l'héritier présomptif, un moment assombrie, paraît aussi grande que jamais.

Fonseca, président du Brésil, s'est proclamé dictateur, et a aussi proclamé l'état de siège. Les juntes lui sont opposées, mais l'armée de terre et de mer est en sa faveur. Il paraîtrait qu'un petit-fils de Dom Pedro l'ex empereur, est en route pour Rio-Janeiro, afin de profiter des troubles pour faire revivre les droits de sa famille. Il y a peu d'espoir cependant. Il semblerait, d'après les événements récents, que les malheureux pays de l'Amérique du Sud soient destinés à s'entredétruire dans un avenir rapproché.

L'élection de M. Trow, député de Perth-Sud, a été invalidé par les tribunaux. M. Trow était le *whip* du parti libéral.

M. Tarte, député de Montmorency, aux Communes, vient de perdre son siège pour corruption par ses agents, hors sa connaissance.

Les parnellistes viennent de subir un echec qui pourrait bien être leur coup de mort. Un McCarthyste vient d'être élu à Cork, en remplacement de Parnell. Le nouveau chef du parti parnelliste, John E. Redmond, a été défait par Martin Flavin, par plus de quinze cents voix de majorité. Les conservateurs avaient aussi un candidat qui a obtenu un peu plus de mille voix. Cette élection a été la cause de graves désordres.

La commission royale a clos ses séances le 3 courant. Le jugement des commissaires ne sera pas rendu avant quelques semaines.

L'hon. M. Robidoux, procureur-général de Québec, a donné sa démission pour cause de santé.

Les élections d'Etat qui ont eu lieu le 3, dans onze des Etats-Unis, semblent être à l'avantage des démocrates. Neuf gouverneurs démocrates ont été élus. M. Russell, le nouveau gouverneur républicain du Massachusetts, est le plus jeune de tous les gouverneurs de l'Union.

Le *Pionnier de Sherbrooke* est entré dans sa 26me année d'existence. S'il est dans la presse de la province de Québec un ami sincère de la classe agricole, c'est le confrère ; il n'épargne rien pour lui être utile. Sa direction actuelle a donné à ce journal une importance qui lui fait honneur. Nos félicitations.

Un évêque français vient d'être poursuivi par le gouvernement pour s'être absenté de son diocèse sans permission. Ces mesures iniques ont été adoptées après les incidents du pèlerinage français à Rome, pour faire plaisir à l'Italie radicale. C'est peu digne, on n'aurait pas fait la même chose en Russie.

Lord Salisbury a formellement annoncé dans un discours public que l'Angleterre n'évacuerait pas l'Egypte.

PERSONNEL

L'honorable A. A. C. LaRivière arrivera de l'Est jeudi prochain.

M. Joseph Lagarde, ci-devant de Fannystelle, est venu se fixer à Saint-Boniface avec sa famille.

M. le Sénateur Girard est arrivé dimanche d'un voyage au Nord-Ouest, entr'autre à Edmonton, chez son neveu, M le Régistrateur Georges Roy, ci-devant de cette ville et Saint-Norbert.

L'honorable juge Dubuc, revenu de Portage-la-Prairie, mercredi dernier, après la clôture du terme des assises du District du Centre, y est retourné dimanche avec l'honorable juge Bain. Les deux savants magistrats sont allés présider le procès en contestation d'élection de M. Watson, député de Marquette, aux Communes.

M. J. Turenne, du département des terres de la Couronne est en tournée d'inspection dans les paroisses de l'est.

Nous lisons dans *Le Courrier du Canada* :

M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, dans le diocèse de Saint-Boniface, s'occupe activement de l'établissement d'une colonie de Trappistes dans le Nord-Ouest. L'abbé de la Trappe de Bellefontaine lui a fait espérer des religieux pour le printemps prochain. On sait que l'abbé Ritchot a mis à la disposition des Pères Trappistes, 1.000 arpents de beau terrain, sur le bord d'une petite rivière, et à 8 ou 9 milles seulement de Winnipeg, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien. Dans un pays tout agricole comme Manitoba les Trappistes pourraient rendre de grands services. C'est ce que comprend le Père Ritchot. Espérons qu'il réussira dans son entreprise.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 27me séance du 9me conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 15me séance régulière, tenue le 9me jour de novembre A.D. 1891, sous la présidence de son honneur le maire Prendergast.

Lecture et confirmation du dernier procès-verbal.

Lecture des lettres suivantes : M. W. Goodridge, sec.-trésorier de la municipalité de Springfield, accompagnée d'une résolution du conseil au sujet du ponton ; de MM. Aikins, Culver, McClenaghan, au sujet du lot 1, A. F. 91, Saint-Boniface ; des mêmes, pour la Banque Impériale, au sujet des lots 6755 et 6756 ; de A. H. Wilder, de Saint-Paul, au sujet du lot 92 ; de James M. Clark, inspecteur des licences, au sujet d'une certaine licence.

Les comptes suivants sont soumis : Lloyd & Cie, $7.71 ; Edouard Masse, $5 70 ; C. Marcoux, $1.92 ; H. F. Despars, $4.40 ; Ed. Guilbault, $1.55 ; aussi le rapport du chef de police, accusant des recettes de $4.00 et des dépenses de $1 50.

M. le conseiller Lecomte présente le huitième rapport des travaux publics, recommandant le paiement de plusieurs comptes.

M. le conseiller Buron soumet le sixième rapport du comité de police et feu, recommandant également le paiement de certains comptes et acceptant le rapport du chef de police.

M. le conseiller Lauzon présente le premier rapport du comité des licences, qui recommande la remise de $75.00 à M. Théo. Bertrand, en conformité de l'ordre du bureau des licences. Ces divers rapports sont adoptés.

M. le conseiller Lecomte demande si l'on a reçu quelque information au sujet des bâtisses de l'exposition. M. le maire répond dans la négative. Le même—Si le cons il a reçu une carte de la Cie *Norwood*, sinon, de lui écrire à cet effet ; et si la dite compagnie a payé un compte pour certaines impressions. A ces deux dernières questions, le greffier répond dans la négative.

M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lecomte, fait adopter une motion à l'effet de faire réparer la côte de la rue Dumoulin. Les travaux seront faits à la journée.

Sur motion de M. Lecomte, appuyé par M. Buron, le Trésorier est requis de fournir incessamment deux cautions de $1,000 et sa caution personnelle au montant de $2 000.

Par les mêmes, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à préparer de nouveaux contrats en faveur de la Banque Impériale, pour certains terrains de la ville vendus pour taxes.

Certaines lettres sont transmises par ordre aux procureurs de la Cie Norwood.

Que le règlement concernant le ramonage des cheminées soit mis en vigueur.

Sur motion de M. Buron, appuyé par M. Lecomte, le greffier reçoit instruction d'écrire au conseil de de Winnipeg au sujet de l'entretien du trottoir de la rue Broadway.

Sur motion de M. le conseiller Rocan, appuyé de M. le conseiller Buron,

Le surintendant des travaux publics est autorisé de s'entendre avec l'inspecteur de santé de Winnipeg, afin que ce dernier avertisse les propriétaires d'écuries de louage de Winnipeg qu'ils peuvent transporter le fumier de leurs écuries dans l'excavation de la rue Taché, à Saint-Boniface, et aussi d'avertir les citoyens de Saint-Boniface.

La séance est levée sur proposition de M. le conseiller Rocan, appuyé de M. le conseiller Deschambault.

Chronique Locale.

—Allez au Magasin Bleu.

—La corporation est à réparer la côte de la rue Dumoulin.

—L'échevin T. Taylor, et l'ex-échevin McDonald, sont candidats à la mairie pour 1892, à Winnipeg.

—La municipalité de LaBroquerie vendra les terrains qu'elle est autorisée à vendre pour arrérages de taxes le 10 décembre prochain.

—Lisez l'annonce du Magasin Bleu, elle mérite d'être lue. Ceux qui en prendront connaissance seront certains de se rendre à ce populaire établissement et d'épargner de l'argent.

—Jeudi, jour d'actions de grâces pour toute la Puissance, par proclamation du gouverneur-général, le bureau de poste ne sera ouvert dans l'avant et l'après-midi que pour le départ et l'arrivée des malles.

—Il y aura demain à 8 heures, à la maison vicariale des Révérendes Sœurs Grises, une messe solennelle, la messe annuelle des dames de l'Ouvroir. Toutes les dames de cette œuvre sont priées instamment d'y assister.

—Les excursions annuelles du chemin de fer Canadien du Pacifique dans l'est, commenceront le 1er décembre prochain et dureront tout le mois. $40 00, aller et retour, de Winnipeg à Montréal, etc. Billets bons pour 90 jours, de la date du départ.

—Un club sous la direction de M. J. N. Montpetit, tailleur, s'est établi en cette ville il y a quinze jours. Les membres payent $1.00 par semaine, un tirage a lieu toutes les semaines. Deux ont déjà eu lieu. Les heureux gagnants sont MM. Ed. Masse et Pierre Couture.

—Il y aura le 23 courant, à l'occasion du 40me anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque, une séance dramatique et musicale, à la grande salle du Collège, donnée par les élèves. Portes ouvertes à 7 30 heures p m. Billets, 25 et 50 cts, en vente chez M. Verge, M. Pelletier et au Bureau de Poste.

—M. David Joyal doit aller s'établir à Saint-Pierre Jolys, et il offre en vente sa maison et son lot de la rue Notre-Dame, Saint-Boniface. La maison est très chaude. Il y a une bonne cave sèche et à l'épreuve de la gelée. Elle peut contenir 100 minots de patates.

Vente à bon marché, termes des plus faciles. S'adresser à M. David Joyal.

—On nous apprend que M. Th. Mettenet-Humbert, jardinier à Kildonan et agent d'immigration, qui nous a amené d'Europe, cette année, plus de 25 familles catholiques françaises et belges, vient d'acquérir le Fruit Store, 442, rue Main, à Winnipeg. Le nouveau propriétaire joindra les légumes de toutes saisons à son commerce ainsi que l'épicerie. Tous nos amis sont invités à visiter le magasin de Madame M. Mettenet-Humbert qui servira très bien sa clientèle.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes,

8 nov.—Trois nouvelles familles viennent de s'etablir à Sainte-Anne. L'une d'elle composée de 11 enfants vient de la Belgique et a pris un homestead le long de la route Dawson. La deuxième du nom de Blanchette, composée de sept enfants, vient de la peroisse du Saint-Sacrement, P.Q., et la troisième du nom de Lefebvre, Dablancourt, France, s'est établie dans le bas de la paroisse, près de la propriété de M. Eugène de Margerie qui vient de prendre possession de la magnifique résidence qu'il s'est fait construire.

—M. J. B. Lalonde, de Saint-Vital, a acheté la propriété de M. Cuthbert Allard, près de l'église, et est arrivé la semaine dernière avec sa famille.

—A Sainte-Anne, il y a actuellement trois moulins à battre mus par la vapeur et tout fait espérer que les battages seront tous terminés la semaine prochaine. On peut dire que la récolte est abondante, et que le rendement, surtout de l'avoine, dépasse nos espérances.

—Le 10 décembre prochain, il doit y avoir à Winnipeg, une vente de terres appartenant à notre municipalité, pour arrérages de taxes scolaires et municipales. Avis à qui de droit.

MILICE.

DES SOUMISSIONS cachetées sous enveloppes marquées au coin gauche "Soumissions pour Fournitures et Provisions du Magasin de la Milice," adressées à l'honorable Ministre de la Milice et de la Defense, seront reçues jusqu'à midi, lundi, le 30 Novembre 1891.

L'on peut se procurer des formules imprimées renfermant des details complets au département à Ottawa, et aux magasins de la milice suivants, où l'on peut aussi voir des échantillons scellés de tous les articles à fournir, savoir : aux bureaux des surintendants des magasins, de London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec, Halifax, N.E., et St. John, N.B.

Tout article à fournir, comme les matériaux employés à leur confection devront être de provenance canadienne.

Nulle soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur une formule imprimee du département, et toute soumission sur une formule oblitérée ou altérée en quoique ce soit ne sera pas non plus prise en considération.

Un chèque accepté d'une banque canadienne au montant de dix pour cent du total de la valeur des articles devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer son contrat, quand requis de le faire. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque est retourné.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

A. BENOIT, Capt.,
Secrétaire.

Département de la Milice et de la Défense,
Ottawa, 15 octobre 1891. 1i 4.11 91

AGRICULTURE

AUX CULTIVATEURS

N.B.—Il y a à prendre et à laisser dans l'article ci-dessous, d'après certaines différences que les cultivateurs apprécieront mieux que nous. Cependant il y a tant de bon que nous n'hésitons pas à le publier :

Depuis longtemps, je me pose la question, si le fermier ne pourrait pas trouver moyen d'hiverner ses animaux avec plus d'économie et de profit. Nos longs hivers sont la terreur des fermiers dans notre province et avec raison. Il est donc fort important d'étudier la position et d'adopter le système le plus propre à en diminuer la sévérité et les conséquences fâcheuses.

Je suppose que le fermier s'est précautionné d'étables chaudes et confortables, bien aérées et éclairées, et qu'il les tient dans un état de propreté convenable. Ceci est de première importance. Ensuite, je suppose que le fermier n'a mis en hivernage que le nombre d'animaux que les produits de sa terre l'autorise à garder. Les bestiaux, même les vaches à lait, dans nos campagnes, ne sauraient payer suffisamment en lait et en viande, pour que le fermier soit justifiable d'acheter le fourrage avec un espoir d'un profit, et de leur donner le meilleur foin, l'avoine, même les patates, avec profusion. Je prétends que les jeunes animaux, même les vaches, ne peuvent passer la meilleure partie de l'hiver à la paille, sans faillir aucunement, s'ils sont en condition raisonnable à l'automne et s'ils reçoivent les soins convenables durant l'hiver. Je recommande donc, d'après une expérience personnelle, à nos fermiers canadiens, de commencer de bonne heure à l'automne à établer leurs animaux la nuit, même s'ils n'y reçoivent aucune nourriture. Le froid et le mauvais temps sont les grands ennemis des animaux. Le fermier sera amplement récompensé de son trouble par les engrais qu'il sauve et la nourriture qu'il économise.

Lorsqu'il fait froid ou mauvais temps, tenez vos animaux à l'abri.

L'hiver arrive, tenez vos animaux habituellement à l'étable. Une heure sur le haut du jour au dehors, pour les abreuver et les dégourdir un peu, c'est suffisant. Que font les engraisseurs d'animaux ? Ils tiennent continuellement leur bétail à l'étable et ne le font sortir jamais. Si les animaux à l'engrais progressent mieux avec ce système, ceux en hivernage en tireront leur profit. Donnez à vos animaux une ration régulière trois fois par jour à la crèche ; non pas sur la neige et en plein vent de nord : usage ridicule et ruineux. Vous tenez vos animaux au moins 8 mois à l'étable à manger votre récolte, fruit d'une saison de labeurs pénibles. Quel est le profit que vous espérez en retirer ?

1o. Le salaire des vaches l'été suivant. Mais pensez-vous qu'une vache va payer dans 4 ou 5 mois, en lait, pour son hivernage ? Je ne le pense pas.

2o. L'élevage du bétail qui profite pour le marché. Mais pensez-vous qu'un bœuf vendu à 4 ou 5 ans, à 3, 4 ou 5 cts la livre, va payer pour ce qu'il a coûté ? Pas du tout. Donc il faut que l'animal à la grange paie tous les jours pour les soins qu'il reçoit, sinon, il ruine le fermier.

Or, comment peut-on le faire payer ses dépenses journalières ; par l'accroissement qu'il prend et le fumier qu'il produit. Or, n'est-ce pas le comble de la folie pour le fermier de jeter ses animaux dehors à 7 et 8 heures du matin et les laisser à courir les chemins, à grelotter sur les tas de fumier jusqu'à 6 heures du soir ? ces animaux périssent de froid, ils dépensent le double par conséquent afin de se réchauffer, ils maigrissent à vue d'œil et au printemps, il faut s'endetter chez le marchand en achetant des cordages pour les suspendre. Il vaudrait mieux les pendre, car quel profit peut-on attendre d'une vache qui a passé l'hiver et le printemps dans un pareil purgatoire

De plus durant 10 à 12 heures, c'est-à-dire la moitié de la journée, ou durant la moitié de la saison d'hiver, ces animaux qui devraient augmenter les profits du fermier en accumulant la quantité des engrais (la mine indispensable du fermier), jettent ici et là les fumiers qui sont perdus, gaspillés, et même occasionnent des maladies contagieuses, sans parler des autres inconvénients.

Ainsi, pour ne pas tenir ses animaux à l'étable et sauver ainsi les engrais, le fermier perd la moitié de ses engrais et par conséquent de ses profits, et voyant qu'il ne réussit pas à tenir sa terre en bonne condition, à récolter des moissons abondantes, il critique, il se décourage, et même il fait affront à la plus noble des professions, à l'agriculture, en l'abandonnant tout à fait. On entend parler les habitants et dire que la ferme ne paie pas. Non, certainement. Avec le système de gaspillage et d'extravagance suivi, l'agriculture ne paie pas et ne paiera jamais. Inutile de cultiver une terre sans engrais, c'est y perdre son temps. Il faut donc viser à conserver tous les fumiers, de les augmenter et mieux utiliser les ressources qui seules peuvent améliorer la condition du fermier et le compenser pour ses travaux.

Mon expérience m'a appris que les animaux du fermier qui les tient à l'étable 22 heures par jour, ne lui dépensent pas plus que les deux tiers du fourrage requis avec le système contraire.

Donc un fermier avec la même quantité de fourrage, en suivant ce système, peut hiverner un tiers de plus d'animaux, tripler sa quantité de fumier et de plus ses animaux arrivent au printemps vigoureux et robustes. Il aura ainsi économisé son foin, ses patates, son avoine, et à moins qu'il tienne une ferme modèle et produise des bestiaux qui commandent un grand prix sur le marché, il pourra le vendre pour lui aider à se maintenir dans l'aisance et la prospérité.

AMI.

COMMENT APPRÊTER LES JEUNES CANARDS

Un correspondant écrit au *Prairie Farmer*, qu'il a travaillé plus de deux heures avec une autre personne, pour plumer un canard et le débarrasser de son duvet. Il trouve cela *an awful job* et est dégoûté de l'élevage de cet excellent oiseau. Il demande, cependant, s'il n'y aurait pas quelque secret pour rendre cette ennuyeuse opération plus facile et plus expéditive. La réponse a été celle-ci :

Un expert plume un canard en sept minutes, et le fera mieux qu'une main inexpérimentée dans une journée de travail. Après tout, la chose est facile du moment que l'on sait s'y prendre. D'abord, tuez le canard en lui faisant une profonde incision au palais, juste au-dessous des yeux. Alors étourdissez-le ou assommez-le par un coup sec sur un poteau ou bloc de bois dur, et plumez-le de suite aussi vite que possible. Ensuite, avec un couteau émoussé enlevez les chicots ou plumes à demi développées. Après cela, avec la main gauche, tendez la peau et de la main droite humectée, frottez fort et vous enlèverez facilement le duvet. Pour les chicots et le duvet qui ne peuvent s'ôter sans déchirer la peau, ayez un couteau de bonne qualité, tranchant comme un rasoir et rasez le tout. Les plumes sur la tête et jusqu'à la moitié du cou ainsi qu'aux extrémités des ailes doivent être laissées. Lavez le sang de la tête et jetez l'oiseau plumé dans de l'eau à la glace pour le durcir. Après cela, empaquetez bien serré dans une boîte légère et propre. Mettez le cou en bas et la tête sous l'aile. Ainsi préparé, durci et empaqueté, le canard arrivera en bon état au marché. Une fois que vous aurez le tour, vous pourrez préparer 40 à 50 canards dans une après-midi et une soirée.